Direction générale déléguée Formation

Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 17 février 2022

D06_170222

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept février à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, au moyen d'une visioconférence, sous la présidence de David DECHENAUD, Vice-président chargé de la formation.

Point à l'ordre du jour : Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des Marchés

Président de séance : David DECHENAUD

Membres présents : Virgile CHASSAGNON, Pascale HOFFMANN, Sophie LAMBERT-LACROIX, Véronique MOLINARI, Catherine ORSINI-SAILLET, Zineb SIMEU-ABAZI, Jean BRETON, Gwenaël DELAVAL, Fabienne HANS, Sylvie MARTIN-MERCIER, Jean-Yves TIZOT, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA, Jacky CUVEX-COMBAZ, Damien DELAYE, Marie-Carmen MOLINA, Moira BIAUX, Séverin CONSTANT-MARMILLON, Adèle FABRE, Emile HEYBERGER, Charles-Antoine JOURNET, Emmy MARC, Tristan DYE, Maximilien ROBSON, Gabriel ROUBIOL, Mathis SION, Emma VASSAL.

Membres représentés : Sans objet.

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : David DECHENAUD, Vice-président chargé de la formation.

Vu la délibération n°19 – D. 11.03.2021 du conseil d'administration de l'UGA,

Considérant la vacance d'un siège dans le collège des représentants de la commission de la formation et de la vie universitaire au sein de la commission d'attribution des marchés ;

Considérant dès lors qu'il convient de procéder à la désignation d'un représentant parmi les membres élus à la commission de la formation et de la vie universitaire ;

Considérant que Moira BIAUX s'est portée candidate.

Il est procédé à un vote par voie électronique sur cette candidature.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Nombre de votants	28
Pour	23
Contre	1
Abstention	4

Au regard des votes, Moira BIAUX est désignée par la CFVU pour siéger au sein de la commission d'attribution des marchés.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 8 mars 2022

Le Vice-président chargé de la formation

David DECHENAUD

Publié le : 11/03/2022

Transmis au Rectorat le : 11/03/2022

ANNEXE DE L'EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS N°D06_170222

Commission d’attribution des marchés

Présidence

Le président est élu parmi les élus du conseil d’administration par l’ensemble des membres de la commission.

Composition

La commission d’attribution des marchés (CAM) est composée de cinq membres :

- Trois sont désignés par le CA parmi ses membres
- Deux désignés par le CAC parmi ses membres

Le directeur général des services de l’Université Grenoble Alpes ou son représentant est membre de la commission avec voix consultative.

Attributions

La CAM est saisie obligatoirement pour tous les marchés de fournitures et services dont le montant estimé est d’au moins 1 million d’euros HT et pour toutes les opérations de travaux dont le montant estimé est d’au moins 3 millions d’euros HT et ce en application des délégations de signature en vigueur.

Elle rend compte de ces décisions à la commission permanente dans la séance qui suit.

Mode de fonctionnement

Le président a voix prépondérante en cas de partage égal des voix.

Le président peut inviter des membres à voix consultative à participer à la CAM, il peut s’agir :

- De membres de services techniques amenés à suivre l’exécution du marché
- De personnalités compétentes dans le domaine, objet du marché (maître d’œuvre, mandataire…)